DEAUVILLE YACHT CLUB 1928

AVIS DE COURSE
TYPE SIMPLIFIÉ RÉGATE 5C-5B 2025-2028
Habitable
Version mars 2025

< La Nuit des 100 MILLES de Deauville,

Autorité Organisatrice : Deauville Yacht Club
Grade 5A
Les samedi 26 et dimanche 27 juillet 2025
à Deauville
Régate comptant pour le championnat de Baie de Seine

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES
La compétition est régie par :
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- le règlement OSIRIS Habitables
- les Instructions de Course
1.6 - **2 personnes minimum sur un bateau** ***(DSQ sans instruction – RCV 60.5(b)(3))****, …*
- le port d'une brassière ou gilet de sauvetage est obligatoire pendant toute la durée de la course.
1.7 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer, à la voix si possible, sinon par VHF sur le canal convenu pour la course.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1 Les IC seront disponibles après *18h00* le *25 juillet 2025* et affichées au tableau d'information.
2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale sur le site internet du club : https://www.deauville-yachtclub.fr/regates/les-regates-2025/la-nuit-des-100-miles-26-27-juillet-2025/

3 COMMUNICATION
3.1 Le tableau officiel d'information est consultable *sur la terrasse du Deauville Yacht Club.*
3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE MAJEUR
PORTS DU CALVADOS Deauville · Trouville
DEAUVILLE
TOP MARINE DEAUVILLE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La compétition est ouverte à :
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C ou D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *5e - 4e - 3e* catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de10 net et d'une longueur minimale de *7 mètres.*

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1
a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en envoyant les droits requis, par chèque à **Deauville Yacht Club 12 Quai des Yacht 14800 Deauville** ou par virement vers :

- International Account Bank Code (BIC): **FR76 1380 7109 3076 0011 6481 538**
- Bank Identifer: **CCBPFRPPNAN**
- Banque/Bank: **BPGO DEAUVILLE**

Jusqu'au *vendredi 25 juillet 2025 18h00.*

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site du Deauville Yacht Club en remplissant le formulaire du système : **http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=DYC**.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription à la régate jusqu'au **25 juillet 2025 au soir**
Toutes	**40,00 € par bateau**

5.2 Autres frais :/

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
vendredi 25 juillet 2025	*16h00*	*18h00*

Il n'y aura pas d'inscription tardive à la régate le samedi 26 juillet 2025 au matin
Autre : /

8.3 Jours de course :

Samedi 26 juillet 2025 - Ouverture du Club	**09h00**
Briefing	**12h00**
Ouvertures des portes matin	**10h11**
1er signal d'avertissement	**15h00**
Nbre de course ce jour et maximum	**1 / 1**
Pleine mer / coefficient	**12h38 / 89**
Fermeture des portes après-midi	**15h53**
Ouvertures des portes soir	**22h23**

Dimanche 27 juillet 2025 – Ouverture du Club	**9h00**
Pleine mer / coefficient	**00h52 / 89**
Fermeture des portes matin	**4h10**
Fermeture de ligne de dernière course du jour	**15h00**
Ouvertures des portes midi	**10h51**
Pleine mer / coefficient	**13h18 / 89**
Fermeture des portes soir	**16h32**

8.6 La fixation de **l'heure limite pour lancer un signal d'avertissement** est laissée à l'appréciation du Président du Comité de course, en fonction de l'évolution des conditions météorologiques.

Ce sera une basse mer, les bateaux seront tous en mer et, éventuellement le comité de course pourrait rester en mer pour la sécurité et juger les arrivées qui pourraient advenir avant l'ouverture suivante des portes.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC A fourni le plan du lieu de la compétition

11.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours côtier voir annexe « parcours » de l'annexe aux IC. Il sera donné lors du briefing.*

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 - 1 classement toutes classes pour les OSIRIS habitables
- 1 classement officieux sera extrait du général toutes classes pour les concurrents en double.

14.2 *Une* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps avec application du CVL*

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Le palmarès sera donné dès que possible dans les salons du Deauville Yacht Club et les lots seront tirés au sort en présence d'au moins un membre d'équipage.
A défaut de cette présence, le lot sera remis en jeu.

22 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

DEAUVILLE YACHT CLUB
12, quai des Yachts 14800 DEAUVILLE
Tél : 02 31 88 38 19
E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org Site internet : www.deauvilleyachtclub.org

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE

Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, … afin de faciliter l'arrivée des concurrents





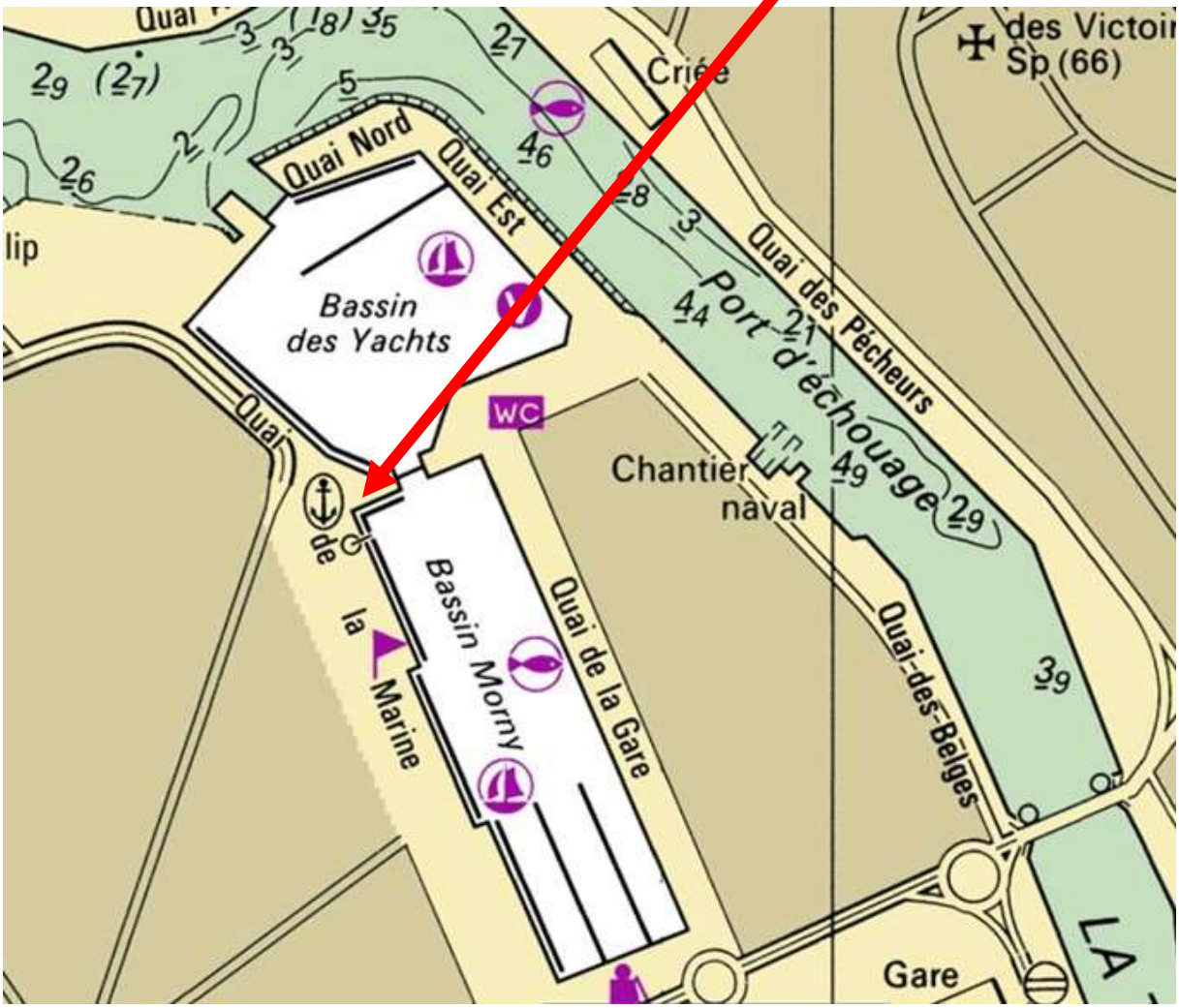

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord-Ouest).

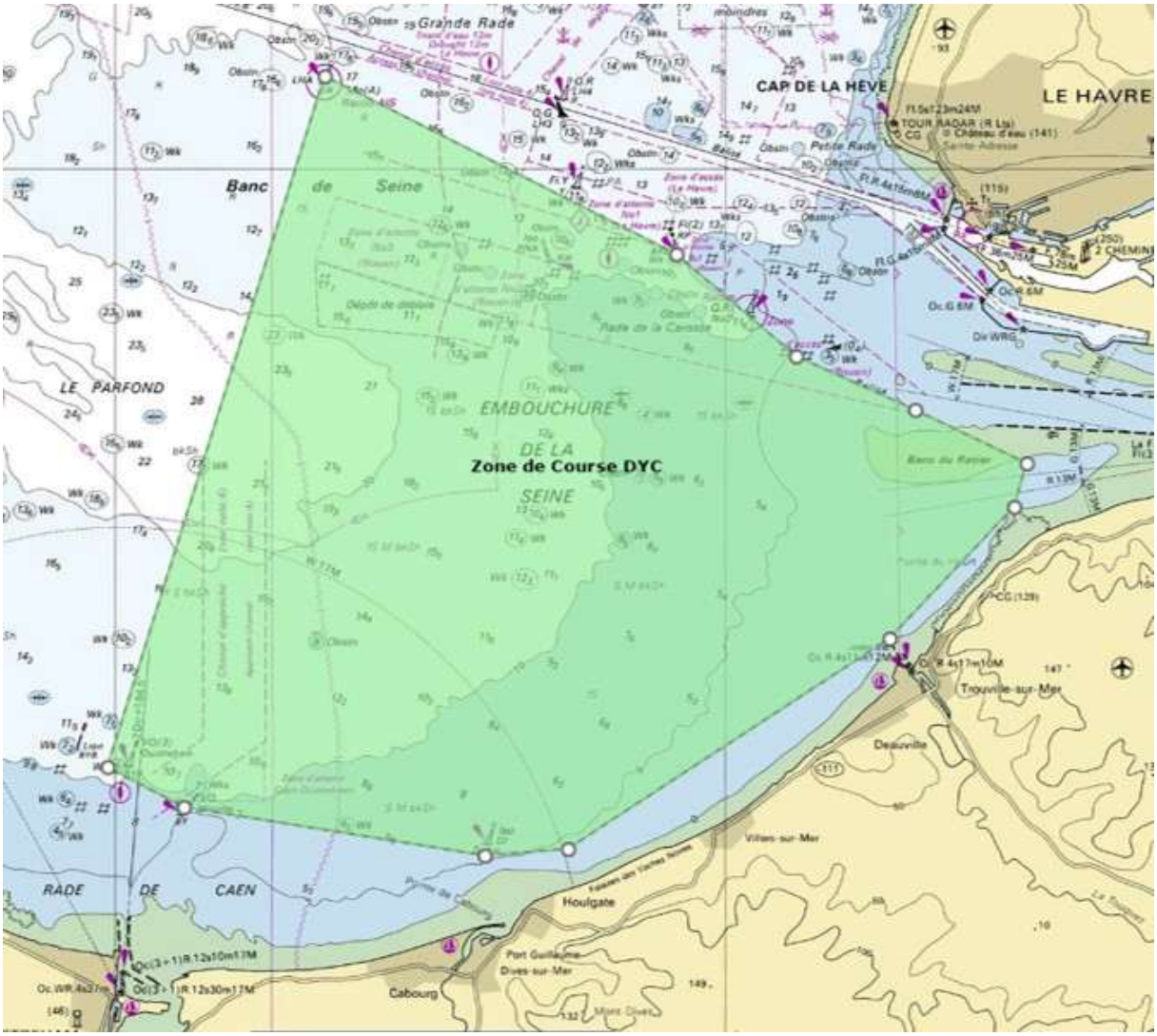

ZONE DE PARCOURS

LHA	49°31'400 N	00°09'800 W
OUISTREHAM	49°20'500 N	00°14'700 W
DI	49°19'200 N	00°05'800 W
DEAUVILLE	49°22'400 N	00°04'100 E
RATIER SUD	49°25'200 N	00°07'100 E
RP	49°28'700 N	00°01'100 W